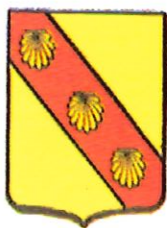


ADMINISTRATION
COMMUNALE DE
BRUNEAUT



Province de Hainaut
Belgique

- Maison de village de Laplaigne (*)
- Maison de village de Bléharies
- Salle des fêtes de Hollain
- Maison de village de Lesdain
- Maison de village de Hollain
- Maison de village de Velvain
- Maison de village de Wez
- Maison des associations

Demande d'occupation de salle

Références : ROI 12/12/2022:

Article 7 : Toute demande de location doit être adressée par écrit au Collège communal (rue Wibault Bouchart, 11 à 7620 Bléharies) ou par mail ariane.decaluwe@commune-brunehaut.be au moins 15 jours avant la date de location sauf cas de force majeure ou d'urgence et approuvée par le collège communal ou un représentant.

Article 11 :

Toute annulation de la location se fera au plus vite par téléphone ou par écrit ariane.decaluwe@commune-brunehaut.be au service location de l'Administration 15 jours avant

Transmis à Monsieur le Bourgmestre
Rue Wibault Bouchart, 11
7620 BRUNEAUT

Organisateur :

NOM, Prénom : _____

Adresse : _____ CP _____ à _____

Téléphone / GSM / Fax / E Mail : _____

Organisation : (Comité, ASBL, Société, Privé...)

Dénomination : _____

Adresse : _____ CP _____ à _____

Motif de la location :

(biffer la mention inutile)

- Location Privée - Publique - Réunion
Avec Repas / Sans repas

- Descriptif de l'occupation : _____

Date(s) de l'occupation : _____

Le demandeur s'engage à respecter toutes les impositions légales et communales relatives à la manifestation.

Date de la demande

Signature du demandeur

(*) Attention durant l'année académique, la maison de village de Laplaigne est occupée par les répétitions de musique le vendredi soir. Les locations privées se feront uniquement en juillet/août